

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 5 DECEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 17/12/2024 **20240512DEL6**
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le **S²LOW**
ID : 059-215902024-20241216-20240512DEL6-DE

NOMBRE :

De conseillers en exercice : **28**

De présents : **24**

De votants : **28**

Pour : **28**

Contre :

Abstention :

OBJET :

**TABLEAU DES EMPLOIS
PERMANENTS DE LA COMMUNE
D'ERQUINGHEM-LYS : CREATION
DE POSTES DANS LES FILIERES
ADMINISTRATIVES ET
TECHNIQUES A TEMPS COMPLET,
A TEMPS NON COMPLET,**

DELIBERATION :

Publiée le 16 décembre 2024

*Rendue exécutoire le 16 décembre
2024*

*Adressée au contrôle de Légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 16
décembre 2024*

Le maire certifie que la délibération
a été publiée le ;

Le : 16 décembre 2024

Et que la convocation du Conseil
avait été faite

Le : 28 novembre 2024

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni à 19h30 après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace « Agoralys », 120 rue Delpierre, au lieu habituel des réunions du conseil, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Madame Monsieur Alain BEZIRARD, Michael LEROY, Laetitia PANIEZ, Alban BEZIRARD, Karine PACCEU, Michel LANNOO, Benoît OERLEMANS, Annie PREUDHOMME, Victor PACCEU, Pierre CAMPHYN, Olivier JOUCLA, Vincent DOUCHET, Lionel HOUZET, Jean-Pierre DUBURCQ, Jacky BOULINGUEZ, Marie-Claude ZAGULA, Christine BOCKAERT, Joelle LIESSE, Danièle BENOIT, François BIERVLIET, Ludovic HENZE, Caroline CHARPENTIER, Vanessa LARD, Thomas DUGRAIN,

Etaient excusés avec procuration, absents :

Madame Christelle GRATIEN, procuration donnée à Mme Annie PREUDHOMME, Madame Valerie CLOUET, procuration donnée à Mme Vanessa LARD, Madame Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD, Madame Alizée GRATIEN, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,

Madame Vanessa LARD a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs des personnels titulaires adopté par le Conseil Municipal en séance plénière, le 16 février 2021, sous la délibération référencée 20211602DEL6 ;

Afin de tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées par les agents de la commune ;

Après en avoir avisé le Comité Social Territorial, en date du 21 novembre 2024 ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal autorise à **l'unanimité**, la création au tableau des emplois permanents (effectifs titulaires) de la commune à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Filière Administrative /

La création d'un poste d'Adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet (21/35^{ème}),

La création d'un poste d'Adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet (28/35^{ème}),

Filière Technique /

La création d'un poste d'Agent de maîtrise territorial principal relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet (35/35^{ème}),

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 5 DECEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 17/12/2024 **20240512DEL6**

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 059-215902024-20241216-20240512DEL6-DE



NOMBRE :

De conseillers en exercice : **28**

De présents : **24**

De votants : **28**

Pour : **28**

Contre :

Abstention :

Tableau des emplois permanents – P.2 SUITE

La création d'un poste d'Agent de maîtrise territorial principal relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet (28/35^{ème}),

La création de six postes d'Adjoints techniques territoriaux principaux 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet (35/35^{ème}),

La création d'un poste d'Adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet (30/35^{ème}),

La création de trois postes d'Adjoints techniques territoriaux principaux 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet (35/35^{ème}),

La création d'un poste d'Adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet (21/35^{ème}),

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement. Les crédits correspondants seront inscrits au budget Communal.

Visa de la secrétaire de séance

Madame Vanessa LARD

Adopté Pour Ampliation

Le Maire d'Erquinghem-Lys